

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 18 juillet 2016, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 20 juin 2016 à 19 h.
4. **Administration, finances et qualité de services**
 - a) Présentation et avis de motion du règlement # 79-2014-A01 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus # 79-2014.
 - b) Présentation et avis de motion du règlement # 70-2012-A01 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux # 70-2012.
 - c) Présentation et approbation des comptes.
 - d) Disposition de matériels informatiques.
 - e) Accès aux documents et protection des renseignements personnels - Désignations des responsables.
 - f) Autorisation de transferts budgétaires – Ville.
5. **Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile**
 - a) Association Maria S.S. Di Canneto – Demande de sécurité publique – Procession annuelle 21 août 2016.
 - b) Adhésion à Coalition Navigation.
 - c) Acceptation de démission de M. Nicolas Lauzon, pompier volontaire.
 - d) Acceptation de démission de M. David Boulianne Collin, pompier volontaire et premier répondant.
6. **Travaux publics et hygiène du milieu**
 - a) Affectation – Concours d'emploi # 201605-15 – Manœuvre et chauffeur-opérateur temporaire – M. Pierre Drouin.
 - b) Résultats d'ouverture des soumissions – Achat d'un chargeur sur roues avec équipements – Dossier # TP-201604-11.
7. **Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire**
 - a) Acceptation de démission de M. Alexandre Morin au Comité consultatif d'urbanisme.
 - b) Nomination de M. Louis-Paul Beaudry au Comité consultatif d'urbanisme.
8. **Communication, loisirs, événements et culture**
 - a) Embauches – Concours d'emploi # 201606-17 – Sauveteurs plage saison 2016 – M. James Patterson et Mme Jaël Cartier.
 - b) Programmation des Journées de la Culture – 30 septembre au 2 octobre 2016.
9. **Correspondance.**
10. **Affaires nouvelles.**
 - a) Travaux de réparation de l'abri pour dépôt de sel à déglçage (245, chemin Masson) – Dossier TP-201607-26.
 - b) Services professionnels – Médiation et conciliation de quartier – Mandat à Mme Pascale Mauchamp-Neuman # ADM-201607-25.
 - c) Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale # P.I.I.A-2016-00018 à # P.I.I.A.-2016-00023 – Secteur du lac Marier - Projet Monco.
11. **Période de questions.**
12. **Levée de la séance.**

Mots du maire et des élus.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5638-07-2016

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

5639-07-2016

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 20 JUIN 2016 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2016 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 20 juin 2016 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4. a) PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 79-2014-A01 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS # 79-2014.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, procède à la présentation du projet de règlement # 79-2014-A01 pourvoyant à modifier le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux # 79-2014 en vertu de l'article 102 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (2016 c. 17) sanctionnée le 10 juin 2016, lequel est joint à la présente et en fait partie intégrante comme s'il était tout au long ici reproduit.

Monsieur Boucher donne avis de motion du règlement # 79-2014-A01 à être adopté à la séance ordinaire du 15 août 2016 suite à la publication de l'avis en vertu de l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1).

4. b) PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 70-2012-A01 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX # 70-2012.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, procède à la présentation du projet de règlement # 70-2012-A01 pourvoyant à modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux # 70-2012 en vertu de l'article 102 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (2016 c. 17) sanctionnée le 10 juin 2016, lequel est joint à la présente et en fait partie intégrante comme s'il était tout au long ici reproduit.

Monsieur Boucher donne avis de motion du règlement # 70-2012-A01 à être adopté à la séance ordinaire du 15 août 2016 suite à la publication de l'avis en vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1) et la consultation des employés municipaux.

5640-07-2016

4. c) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 238 300.98 \$;

ATTENDU que les chèques # 26 194, # 26 195 et # 26 196 sont inexistantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	16 juin au 12 juillet 2016	# 26 129 à # 26 183	112 162.25 \$
Déboursés	au 12 juillet 2016	# 26 184 à # 26 196	126 138.73 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

5641-07-2016

4. d) DISPOSITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES.

ATTENDU que les différents services de la Ville cumulent du matériel informatique devenu désuet ou incompatible pour l'usage de la Ville compte tenu des frais associés à leur reconfiguration ou leur mise à jour ;

ATTENDU la liste préparée par le trésorier, monsieur Sébastien Racette, telle que présentée au conseil pour en autoriser soit la disposition ou le recyclage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à procéder à la disposition ou le recyclage du matériel informatique et des équipements apparaissant à la liste précitée de façon sécuritaire et écologique après récupération des données laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

5642-07-2016

4. e) ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – DÉSIGNATIONS DES RESPONSABLES.

ATTENDU les résolutions antérieures au même objet # 3586-10-2010 prise le 12 octobre 2010, # 3695-02-2011 prise le 21 février 2011 et # 4833-02-2014 prise le 17 février 2014 donnant suite à des désignations de la plus haute autorité au sein de la Ville ;

ATTENDU que, conformément à l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), le maire peut exercer, lui-même, les fonctions que cette Loi lui confère à titre de personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, ou les deux, ou il peut déléguer en tout ou en partie ces fonctions aux personnes qu'il désigne ;

ATTENDU que M. Boucher exerce cette fonction depuis le 17 février 2014 et qu'il entend poursuivre cet exercice ;

ATTENDU que le maire a désigné monsieur Jean-François Albert, directeur général et greffier, à compter du 5 juillet 2016, pour agir à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels en son absence ou en cas d'empêchement de sa part ;

ATTENDU que le maire a également réitéré la désignation de madame Judith Saint-Louis, greffière adjointe, à cette fonction qu'elle occupe depuis le 2 mars 2004 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de la fonction du maire à titre de responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de même que les désignations précitées de monsieur Jean-François Albert et madame Judith Saint-Louis en son absence ou en cas d'empêchement du maire et qu'avis en ce sens soit transmis à la Commission d'accès à l'information du Québec.

5643-07-2016

4. f) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – VILLE.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts tel que préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 7 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5644-07-2016

5. a) ASSOCIATION MARIA S.S. DI CANNETO – DEMANDE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROCESSION ANNUELLE 21 AOÛT 2016.

ATTENDU la requête d'assistance de sécurité publique telle que formulée par madame Anna Cucco, présidente de l'Association Maria S.S. di Canneto, à sa lettre du 16 juin 2016 pour leur pèlerinage annuel qui se tiendra le dimanche 21 août 2016 ;

ATTENDU la recommandation favorable du coordonnateur du Service de sécurité civile de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil signifie à la requérante qu'à l'instar des années précédentes, les mesures de sécurité publique et routières seront mises en place lors de leur pèlerinage annuel et qu'à cet effet, monsieur Pierre Tessier, coordonnateur du Service de sécurité civile, soit mandaté à procéder dans ce dossier.

QUE copie de la présente soit adressée aux dirigeants de la Sûreté du Québec Poste MRC des Pays-d'en-Haut afin d'obtenir le support d'effectifs policiers également pour cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-21000-141.

5645-07-2016

5. b) ADHÉSION À COALITION NAVIGATION.

ATTENDU que la Coalition Navigation s'est donnée comme mission de s'assurer que l'activité des bateaux à moteur sur les voies navigables canadiennes soit conforme et ne dépasse pas les tolérances environnementales de chaque plan d'eau, soit :

1. en proposant de nouvelles normes législatives fédérales basées sur des données scientifiques et qui seraient appliquées à l'aide de cartes bathymétriques;
2. en permettant aux municipalités et autres gouvernements locaux de dépasser les normes fédérales et ;
3. en s'assurant de la collaboration des gouvernements provinciaux dans l'application de la nouvelle législation fédérale et, le cas échéant, des règlements municipaux ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson veut soutenir la démarche de la Coalition pour une navigation responsable et durable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'adhésion de la Ville à titre de membre corporatif pour un montant de 100.00 \$ à Coalition Navigation pour la prochaine année.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-29000-494.

5646-07-2016

5. c) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE M. NICOLAS LAUZON, POMPIER VOLONTAIRE.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU l'avis tel que formulé par monsieur Nicolas Lauzon par lequel il informe le directeur du service qu'il quitte ses fonctions de pompier volontaire à compter du 15 juin 2016 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Nicolas Lauzon effective au 15 juin 2016 à titre de pompier volontaire, le remercie de ses bons et loyaux services au sein de l'équipe tout au long de ses deux (2) années de service et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles occupations.

5647-07-2016

5. d) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE M. DAVID BOULIANNE COLLIN, POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU l'avis tel que formulé par monsieur David Boulianne Collin par lequel il informe le directeur du service qu'il quitte ses fonctions de pompier volontaire et de premier répondant à compter 1^{er} juillet 2016 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie et coordonnateur du service de sécurité civile, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur David Boulianne Collin effective au 1^{er} juillet 2016 à titre de pompier volontaire et de premier répondant, le remercie de ses bons et loyaux services au sein de l'équipe tout au long de ses dix (10) années de service à la brigade et ces quatre (4) années au service des PR et lieutenant intérimaire et lui souhaite bonne chance dans sa carrière nouvellement entreprise à Longueuil.

6. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

5648-07-2016

6. a) AFFECTATION – CONCOURS D'EMPLOI # 201605-15 – MANŒUVRE ET CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPORAIRE – M. PIERRE DROUIN.

ATTENDU le poste de manœuvre temporaire laissé vacant suite au départ de M. Daniel Laberge ;

ATTENDU les besoins du service des travaux publics et services techniques en période estivale ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201605-15 par affichage le 30 mai 2016 pour un poste jumelé de manœuvre et de chauffeur-opérateur temporaire ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du service des travaux publics et services techniques, monsieur Bernard Malo, alors en poste ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'affectation de monsieur Pierre Drouin du poste de préposé au débarcadère et préposé à l'écocentre temporaire au poste de manœuvre et chauffeur-opérateur temporaire à compter du 20 juin 2016, le tout selon les dispositions de l'article 4.04 de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-70130-141 et # 02-70150-141.

5649-07-2016

6. b) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS - DOSSIER # TP-201604-11.

ATTENDU les besoins du service des travaux publics et la planification au chapitre du remplacement des véhicules municipaux ;

ATTENDU l'appel d'offres paru dans l'édition du 18 mai 2016 du Journal Accès et les documents # TP-201604-11 publiés sur le Système électronique d'appel d'offres à compter du 30 mai 2016 ;

ATTENDU le résultat d'ouverture des soumissions déposées à la date limite de dépôt du 15 juin 2016 à 15 h tel qu'il appert au tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix soumis Chargeur et équipements avant taxes
Gauvin Équipement inc.	189 900.00 \$
Hewitt Equipement Ltée	221 436.00 \$

*** Des prix ont été également soumis en option pour diverses possibilités de garanties prolongées qui peuvent être prises individuellement ;**

ATTENDU qu'après analyse, le directeur du service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde, recommande la soumission de Gauvin Équipement inc. qui s'avère être la plus basse soumission conforme telle que déposée plus un équipement et une garantie additionnelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Gauvin Équipement inc. au montant de 207 889.00 \$ plus les taxes applicables soit :

- i. 189 900.00 \$ pour la fourniture d'un chargeur usagé (473 heures) de marque Doosan modèle DL250-5 année 2016, avec les équipements réguliers ;
- ii. 0 \$ pour chasse-neige EDF 12-44 HD (473 heures d'usure) ; le tout tel que décrit à la soumission annotée par le soumissionnaire à la partie 5 du document # TP-201604-11 ;
- iii. 0 \$ pour la garantie de base incluse d'un an (12 mois à compter de la date de réception) et la balance de garantie prolongée sur le train de roulement 2^e et 3^e année ou 5 000 heures selon la première éventualité se terminant le 24 janvier 2019 ;
- iv. de même que l'option garantie prolongée soixante (60) mois / 7500 heures résiduelle au montant de 10 739.00 \$ couvrant le train de roulement et hydraulique jusqu'au 24 janvier 2021 ;

v. plus un montant de 7 250.00 \$ pour l'ajout d'un équipement de graissage automatique Lincoln incluant son installation plus les taxes applicables ;
et lui attribue le contrat conditionnellement à l'approbation ministérielle à venir du règlement d'emprunt # 107-2016.

QUE cette dépense soit acquittée en temps et lieu et financée par le règlement # 107-2016 en attente d'approbation ministérielle.

QUE le directeur du service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde, soit mandaté à agir pour et au nom de la Ville pour les inspections, s'il y a lieu, et pour prendre possession du nouveau véhicule et ses équipements.

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5650-07-2016

7. a) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE M. ALEXANDRE MORIN AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

ATTENDU l'avis de démission remis par courriel à la direction générale par monsieur Alexandre Morin, membre du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de l'avis, accepte la démission de monsieur Alexandre Morin à compter du 23 juin 2016 et le remercie de sa contribution au sein du Comité consultatif d'urbanisme au courant des trois dernières années.

5651-07-2016

7. b) NOMINATION DE M. LOUIS-PAUL BEAUDRY AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer par résolution les membres du comité consultatif d'urbanisme en vertu de la disposition de l'article 3.1 du règlement # 78-2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil nomme monsieur Louis-Paul-Beaudry à titre de membre permanent du comité consultatif pour un premier terme de six (6) mois jusqu'en janvier 2017.

8. COMMUNICATION, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

5652-07-2016

8. a) EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOI # 201606-17 – SAUVETEURS PLAGE SAISON 2016 – M. JAMES PATTERSON ET MME JAËL CARTIER.

ATTENDU le concours d'emplois # 201606-17 publié le 15 juin 2016 sur Dynamo, Québec municipal, Emploi-Québec, l'AQLM et le site municipal pour l'embauche de candidats aux postes de sauveteurs pour la plage municipale et sauveteur-accompagnateur au camp de jour ;

ATTENDU les recommandations favorables de la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues, suite aux choix du comité de sélection ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de monsieur James Patterson à titre de salarié étudiant au poste de sauveteur plage pour la période débutant le 24 juin 2016 et se terminant le 5 septembre 2016, selon l'horaire à déterminer, soit environ 32 heures par semaine, le tout selon le contrat de travail à intervenir.

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Jaël Cartier à titre de salariée étudiante, au poste de sauveteur-plage pour la période débutant le 4 juillet 2016 et se terminant le 12 août 2016, selon l'horaire à déterminer, soit environ 24 heures par semaine, le tout selon le contrat de travail à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70140-141.

5653-07-2016

8. b) PROGRAMMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE – 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2016.

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU que la Ville a déjà manifesté sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle et, par sa résolution # 4579-06-2013, a proclamé le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants *Journées de la Culture* ;

ATTENDU la programmation telle que soumise par la directrice communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues, pour les Journées de la culture du vendredi 30 septembre au dimanche 2 octobre 2016 ;

ATTENDU que l'événement se joint à la brochure inter municipale réalisée conjointement avec les autres villes et municipalités participantes dans la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE la programmation telle que préparée soit approuvée.

QUE ce conseil entérine les démarches de madame Julie Forgues pour l'inscription de la programmation locale au nom de la Ville à la programmation des activités régionales et la désigne à représenter la Ville au comité régional des Journées de la Culture.

QUE les dépenses engendrées par ces activités, soit environ 4 000 \$, soient imputables aux postes budgétaires # 02-70250-341 et # 02-70250-447.

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES.

5654-07-2016

10. a) TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ABRI POUR DÉPÔT DE SEL À DÉGLAÇAGE (245, CHEMIN MASSON) – DOSSIER # TP-201607-26.

ATTENDU que des travaux de réparation sont requis à l'abri pour dépôt de sel à déglacement (chlorure de sodium) sis au 245, chemin Masson derrière le garage municipal pour son emploi dès le début septembre 2016 ;

ATTENDU qu'après demandes de prix à des entrepreneurs potentiels, deux soumissions ont été reçues comme suit :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Les Constructions Martek inc.	14 500.00 \$
Les Constructions Bherer	9 420.00 \$

ATTENDU la recommandation du directeur du service des travaux publics et services techniques, monsieur Joël Houde, en faveur de la soumission la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et accepte la soumission de Les Constructions Bherer datée du 13 juin 2016 au montant de 9 420.00 \$ plus les taxes applicables pour la réfection de l'abri pour dépôt de sel à déglacement de dimensions de 20 pieds par 10 pieds.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015.

5655-07-2016

10. b) SERVICES PROFESSIONNELS – MÉDIATION ET CONCILIATION DE QUARTIER - MANDAT À MME PASCALE MAUCHAMP-NEUMAN # ADM-201607-25.

ATTENDU que le contrat de services entre Mme Pascale Mauchamp-Neuman et la Ville vient à échéance le 14 août 2016 ;

ATTENDU l'offre de renouvellement telle que formulée par Mme Mauchamp-Neuman pour une nouvelle année au même montant que l'année précédente ;

ATTENDU qu'après étude, le directeur général, monsieur Jean-François Albert, en recommande le renouvellement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et accepte l'offre de Mme Pascale Mauchamp-Neuman et lui octroie le contrat pour le service de médiation et conciliation de quartier au montant correspondant à 0.60 \$ par citoyen (2857) soit un montant de 1 714.20 \$ plus les taxes applicables pour une année.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-494.

5656-07-2016

10. c) DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # P.I.I.A.-2016-00018 À # P.I.I.A.-2016-00023 – SECTEUR DU LAC MARIER - PROJET MONCO.

Les conseillers, monsieur Alexandre Cantin et madame Lisiane Monette, déclarent leur conflit d'intérêts et se retirent de la discussion pour ce point.

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement # 36-2008-A09 le 12 mai 2016 modifiant le règlement de zonage 36-2008-Z visant notamment à autoriser l'usage de projet intégré d'habitation dans la zone Ru-2 ;

ATTENDU les six (6) demandes de permis de construction déposées en début juin assujetties à un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant les # P.I.I.A. 2016-00018 à # P.I.I.A.-2016-00023 ;

ATTENDU que ces demandes n'ont pu être étudiées pour être présentées à la rencontre du Comité consultatif du mois de juin ;

ATTENDU la résolution # 5575-04-2016 prise le 18 avril 2016 par laquelle ce conseil approuvait le plan d'ensemble du projet ;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), il y a lieu pour le conseil municipal de procéder à l'acceptation des demandes de P.I.I.A. suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (C. C. U.) ;

ATTENDU que la réunion du Comité consultatif d'urbanisme n'est prévue que le 19 juillet 2016 ;

ATTENDU que ce conseil entend procéder rapidement aux présentes pour éviter tout délai indu dans l'émission des permis de construction ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE ce conseil approuve, exceptionnellement, chaque projet de construction pris individuellement aux demandes de P.I.I.A. précitées, qui devront toutefois pour faire l'objet d'un permis de construction, respecter les objectifs et les critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) # 36-2008-P.I.I.A. et être présentées et acceptées par les membres du Comité consultatif d'urbanisme à leur rencontre prévue le 19 juillet 2016 et qu'à défaut, la présente résolution deviendra nulle et non avenue pour tout dossier non accepté par le comité.

QUE le responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit autorisé à donner suite aux demandes en conséquence des présentes.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

5657-07-2016

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 30, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier

Mots du maire et des élus.